

FEDERATION SPF 06 - ALPES MARITIMES

**30 RUE BONAPARTE
06300 NICE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2025**

Aux membres de la Fédération

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SPF 06 - Alpes Maritimes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » relative à la première application du règlement ANC N°2022-06 ainsi que la valorisation des contributions volontaires en nature.

Nous vous informons également que les données figurant dans la partie présentation de l'Association

n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de notre part.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes annuels, du Compte par Origine de Destination et du compte d'emploi annuel des ressources, sont conformes au plan comptable interne de l'Union du Secours Populaire Français et aux règles de gestion validées par son conseil d'administration, en respect des réglementations en vigueur, ainsi qu'aux dispositions du règlement CRC 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance des documents à caractère financier remis par le Comité départemental en vue de l'Assemblée Générale.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité départemental.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre

en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS,

Jérôme SZLIFKE

Commissaire aux Comptes



Bilan

Fédération des ALPES MARITIMES - FED FK 006 0 00000

000029

Exercice : 2025

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2025	Montant net 2024
Frais d'établissement	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	711	711	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	711	711	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	1 953 868	1 065 427	888 441	1 028 107
Terrains	28 000	0	28 000	28 000
Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0
Constructions	557 707	82 184	475 523	480 904
Installations techniques, matériel et outillage industriels	248 975	212 139	36 837	59 139
Autres immobilisations corporelles:	1 115 365	771 104	344 261	458 298
<i>Installations générales, agencements divers</i>	625 682	398 407	227 276	276 270
<i>Matériel de transport</i>	438 274	333 809	104 465	163 560
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	32 908	26 658	6 250	9 556
<i>Mobilier</i>	18 500	12 231	6 270	8 912
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	3 820	0	3 820	1 766
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations financières	104 757	0	104 757	110 527
Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	16 152	0	16 152	30 106
Prêts	0	0	0	0
Autres	88 605	0	88 605	80 421
I. Actif immobilisé	2 059 336	1 066 138	993 198	1 138 635
Stocks et en cours	0	0	0	40 836
Autres approvisionnements	0	0	0	40 836
Marchandises	0	0	0	0
Créances	344 246	17 059	327 187	157 047
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances clients et comptes rattachés	118 059	17 059	101 000	51 743
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0
Autres créances (dont produits à recevoir)	217 763	0	217 763	105 304
Charges constatées d'avance	8 425	0	8 425	0
Valeurs mobilières de placement et FNS	63 613	0	63 613	126 000
Disponibilités	165 767	0	165 767	338 862
Charges constatées d'avance N-1	0	0	0	21 506
II. Actif circulant	573 625	17 059	556 566	684 251
III. Ecart de conversion Actif	0	0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	2 632 961	1 083 197	1 549 764	1 822 886



Bilan

Fédération des ALPES MARITIMES - FED FK 006 0 00000

000029

Exercice : 2025

En Euros	Année 2025	Année 2024
Fonds propres sans droit de reprise	0	3 971
Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Projet associatif et réserves	0	10 002
Report à nouveau	441 687	584 096
Excédent ou déficit de l'exercice	- 371 987	- 156 382
Situation nette (sous-total)	69 700	441 687
Subventions d'investissement	98 032	148 491
I. Fonds propres	167 731	590 177
Ecart de combinaison	0	0
II. Ecart de combinaison	0	0
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	85 961	254 989
III. Fonds reportés et dédiés	85 961	254 989
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
IV. Provisions	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	331 174	359 915
Emprunts et dettes financières diverses SPF	0	0
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	11 058	11 058
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	675 987	377 608
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	125 937	174 435
Dettes sur immobilisations	20 288	650
Autres dettes (dont charges à payer)	51 627	34 054
Produits constatés d'avance	80 000	20 000
V. Dettes	1 296 072	977 720
VI. Ecarts de conversion Passif	0	
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 549 764	1 822 886



Compte de résultat

Exercice : 2025

Fédération des ALPES MARITIMES - FED FK 006 0 00000 000029

En Euros	Année 2025	Année 2024
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	138 904	84 958
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
<i>dont parrainages</i>	0	0
Produits de tiers financeurs	2 427 923	2 562 289
Concours publics et subventions d'exploitation	1 341 658	1 260 608
Ressources liées à la générosité du public	344 991	395 208
<i>Dons manuels</i>	333 057	368 215
<i>Mécénats</i>	11 934	26 993
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
<i>Autres produits liés à la GP</i>	0	0
Contributions financières	741 274	906 473
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	36 666
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	50 000	0
Autres produits	830 957	813 800
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	100 011	145 725
<i>Produits d'initiatives</i>	729 259	667 954
<i>Autres</i>	1 688	121
Utilisations des fonds dédiés	214 468	982 229
I - Produits d'activité	3 662 251	4 479 942
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	73	0
Achats de marchandises, matériels et fournitures	551 055	759 943
Variations de stock	40 836	- 4 986
Autres achats	69 971	70 717
Services extérieurs	1 117 186	1 097 561
Autres services extérieurs	374 222	332 360
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	272 382	321 227
Impôts, taxes et versements assimilés	90 683	96 105
Salaires	838 662	936 448
Cotisations sociales	318 098	358 073
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	142 707	150 723
<i>- sur immobilisations</i>	142 707	150 723
<i>- sur immobilisations destinées à être cédées</i>	0	0
<i>- sur actif circulant</i>	0	0
<i>- pour risques et charges</i>	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	55 475	0
Autres charges	114 761	331 880
Reports en fonds dédiés	45 440	182 347
II - Charges d'activité	4 031 551	4 632 399
Résultat d'activité	- 369 300	- 152 456

En euros	Année 2025	Année 2024
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	1 994	10 612
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
III - Produits financiers	1 994	10 612
IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	4 682	4 406
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
IV - Charges financières	4 682	4 406
Résultat Financier	- 2 688	6 206
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0	12 837
		33 820
		0
V - Produits exceptionnels	0	46 658
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0	34 984
		21 805
		0
VI - Charges exceptionnelles	0	56 789
Résultat Exceptionnel	0	- 10 131
VII - Ecart de combinaison	0	0
VII - Ecart de combinaison	0	0
Résultat Combinaison	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	3 664 246	4 537 212
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	4 036 233	4 693 594
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	- 371 987	- 156 382
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	2 780 508	1 943 174
Prestations en nature	249 917	275 118
Dons en nature	2 812 793	2 448 805
Total	5 843 218	4 667 096
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	2 780 508	1 943 174
Prestations en nature	249 917	275 118
Secours en nature	2 812 793	2 448 805



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
Fédération des ALPES MARITIMES
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
MONTANTS EXPRIMES EN EUROS



SOMMAIRE

I. Présentation de l'Association	4
Objet social de l'entité et de l'ensemble des missions sociales	4
Moyens mis en oeuvre	5
II. Faits majeurs de l'exercice	6
III. Principes, règles et méthodes comptables	7
Présentation des comptes	8
Méthode générale	8
Changement de méthode d'évaluation et de présentation	8
Durée de l'exercice et date de clôture	8
Prévisions (provisions, crédits et débits)	9
Méthodes d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances	9
Stocks des produits alimentaires financés par des dons et des ventes	10
Subventions et investissements	10
Dotations aux amortissements et dépréciations	11
Fonds réservés - Opérations effectuées avec des fonds affectés à la clôture de l'exercice	12
Provisions pour risques et charges	12
Provisions de départ à la retraite (DPR)	12
Diminution des ressources	12
Engagements postérieurs à la clôture	13
IV. Informations complémentaires	14
Rémunération des dirigeants	14
Principales descriptives aux comptes	14
Engagements hors bilan	14
V. Informations relatives au bilan	16
Actif	16
Passif	16
VI. Informations relatives au compte de résultat	24
Ventilation par nature des produits d'activités	24
Dotations aux amortissements et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025	25
Effets	26
Produits et charges	27
VII. Autres informations	28
Contributions volontaires en nature	28
VIII. Compte de résultat par origine et destination (CROD) et Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	30
Compte de Résultat par origine et destination (CROD)	30
Compte d'emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)	31



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros
Exercice clos au 31 décembre 2025



I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Jour après jour, ici comme ailleurs, le Secours populaire, association reconnue d'utilité publique, agit pour un monde plus juste et plus solidaire, en permettant à chacun de s'émanciper et trouver sa place de citoyen, là où il vit, travaille ou étudie. Issu du peuple, animé par lui, mobilisé pour lui, le Secours populaire promeut une relation d'égal à égal véritablement unique et un accueil inconditionnel. Présent partout, au bout de la rue comme au bout du monde avec son réseau de partenaires, il valorise systématiquement l'initiative comme mode d'action. Il peut ainsi agir tout de suite pour soulager ceux qui souffrent : actions d'urgence pour pallier les problèmes immédiats, actions dans la durée, parce que l'homme doit être pris en compte dans toutes ses dimensions.

Bénévoles comme partenaires, entreprises et donateurs, adultes comme enfants dès le plus jeune âge... tout le monde est invité à passer à l'action et chacun apprend à s'émanciper, à tourner la page, à vivre la solidarité jour après jour.

Ancré sur la vision d'un monde plus solidaire, le Secours populaire s'abstient de tout clivage : il rassemble au contraire et crée du lien autour des valeurs partagées. Son engagement est un combat. Un mode d'action. Il est sur le pont. Là où ça bouge. Là où ça compte. Il a, tout naturellement, un rôle de vigie vis-à-vis des pouvoirs publics.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le Secours populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée.

En France comme dans le monde entier, il agit là où vivent, travaillent ou étudient les acteurs locaux, animés par ses valeurs. Construite au fil du temps, son organisation a été conçue pour laisser s'exprimer toute la diversité des réalités locales :

- À l'étranger, l'action est menée par son réseau d'organisations partenaires indépendantes, attachées à permettre à chacun de trouver sa place de citoyen et de s'émanciper
- En France, l'indépendance de l'association est tout aussi grande quel que soit l'échelon considéré. Les comités, fédérations disposent ainsi d'une totale autonomie d'action et de gestion dans le respect des règles et orientations communes. Ils constituent d'ailleurs des entités juridiques.

Fédération des ALPES MARITIMES

La fédération constitue l'échelon départemental. Comme son nom l'indique, elle fédère les comités du Secours populaire actifs sur son territoire comme tous les collecteurs-animateurs bénévoles du département, qu'ils aient constitué ou non un comité local. Elle cherche aussi à en créer d'autres et anime l'ensemble des antennes. Elle coordonne et développe les actions du Secours populaire sur le département. Elle est dirigée par le comité départemental, élu tous les deux ans lors du congrès départemental.

**Les antennes : 21 en 2025**

L'antenne est un relais du mouvement animé à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un lieu de travail ou d'études, d'une association sportive ou culturelle, par un petit groupe d'animateurs-collecteurs bénévoles. Elle n'est pas une entité juridique et dépend, suivant les cas, d'un comité ou d'une fédération. Son rôle est d'organiser la collecte des ressources financières et matérielles et de participer ainsi concrètement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en France, en Europe et dans le monde.

Les comités : 1

Actif à l'échelle d'une ville, d'un canton ou encore d'une entreprise ou d'un établissement, le comité ; association déclarée en préfecture, est le fondement de la vie démocratique du Secours populaire. Il rassemble les animateurs-collecteurs bénévoles, organise la collecte des ressources financières et matérielles et met en œuvre tous ses projets dans le respect des orientations communes, sur son territoire comme au-delà, en lien avec d'autres comités ou fédérations.

Les donateurs : 9 982 en 2025

Les donateurs au Secours populaire sont des acteurs à part entière de l'association. Détenteurs d'une carte de donateur renouvelée tous les ans, quelle que soit la nature ou le montant de leurs dons, ils ont une voix consultative lors des Assemblées générales des comités et congrès des fédérations et sont invités à toutes les grandes initiatives et temps forts du mouvement.

Les moyens humains bénévoles, pivots du mouvement : 3 272 en 2025

Attachés à développer la solidarité ici comme ailleurs, plus de 81 000 « animateurs-collecteurs-bénévoles » sont présents dans toute la France métropolitaine, en Outre-mer, en Europe et dans le monde. Ils constituent le « cœur du cœur » du mouvement. Leur implication en son sein fait d'eux, tout à la fois, des bénévoles, des animateurs et des collecteurs.

- Bénévoles, parce qu'ils ont librement choisi d'offrir une part de leur temps libre
- Animateurs, parce que ce sont eux qui agissent pour aider et accompagner les personnes, organisent des événements pour faire grandir la solidarité, reçoivent des enfants en vacances, gèrent l'association, recrutent et forment d'autres bénévoles...
- Collecteurs, parce qu'ils sollicitent et obtiennent des dons de toutes natures, ou mobilisent pour que d'autres les collectent...

Les moyens humains salariés : 26,5

Ils participent à développer les actions du Secours populaire français qu'il s'agisse de missions d'animation directement liées à nos missions sociales ou de support dans les domaines administratifs et de gestion.

AUTRES INFORMATIONS

Informations sur l'entité qui établit les états financiers combinés (Art. 831-4)	
Entité établissant les états financiers combinés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité contributrice	Secours Populaire France – Association Nationale
	9 – 11 Rue Froissart 75 140 Paris
	Inscription RNA : W751227400



II. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'année 2025 a été fortement impacté par :

La fédération des Alpes-Maritimes du Secours populaire français a donné un véhicule à une association espagnole suite aux inondations à VALENCE (ES).

Elle a fermé 3 antennes (Breil, Grasse et Nice), et en a ouverte deux à Nice (Liseron et Nice centre), une antenne (Terra Amata) a été déménagée à Nice ouest.

La Fédération a organisé une chasse aux œufs, des colonies au printemps et en été, a reconduit ses journées bonheur, un séjour en corse et un autre aux Orres.

305 personnes sont parties 3 jours à Paris à l'occasion des Journées de OUF ! réunissant 40000 enfants venus de toute la France et de nos partenaires étrangers.

La fédération a participé à la Journée des Oubliés des Vacances à Paris ainsi qu'à un village Copain du monde aux Philippines. Un village Copain du Monde a été organisé à ISOLA et un autre régional à ANCEL (84).

La fédération a reçu en donation un appartement avec garage à Nice et à engager les démarches pour le vendre courant 2026. Le local de Grasse a été mis en vente ainsi que l'appartement reçu en leg à Saorge. Les locaux de Saorge et Grasse doivent être vendu courant 2026.

La fédération a bénéficié d'une mise à disposition gratuite d'une maison à saint Laurent du var et continue à bénéficier de la gratuité pour les locaux de Beausoleil.

Une salariée en CDI est partie à la retraite. 3 CDD n'ont pas été renouvelé pendant l'année et 1 CDI s'est terminé

Dans le cadre de l'opération ERASMUS Plus, plusieurs jeunes ont pu se rendre en Sicile, Roumanie, Palerme.



III. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DES COMPTES

Les documents constituant les états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe des comptes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

• Référentiel comptable utilisé

Les Comptes Annuels ont été établis et arrêtés conformément aux règlements ANC 2014-03, ANC 2018-06 (précisés et amendés par les règlements 2020-08, 2021-02 et 2022-04) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ANC 2022-06 du 6 novembre 2022 (complété des règlements ANC 2023-01 et ANC 2023-03) relatif à la modernisation des états financiers et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 (voir paragraphe Changement de méthode comptable).

Par ailleurs, le Secours Populaire Français dispose, pour la production de ses comptes annuels, d'un plan de compte général et analytique spécifiques et de règles de gestion propres, validées par son Conseil d'Administration et applicables à l'ensemble de l'Union ; dans le respect des réglementations comptables en vigueur.

• Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation prévues par la réglementation comptable applicable

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

- **Changement de réglementation - Première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.**

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan Comptable Général.

Les modalités de mise en œuvre de ce règlement, y compris les dispositions spécifiques à la première application, sont définies à l'article 27 dudit règlement.

En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fédération des ALPES MARITIMES sont les suivantes :

- Les cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice 2025, pour un produit de cession de 50 000 € et une valeur nette comptable des immobilisations cédées de 22 425,94 €, soit un impact net de 27 574,06 €, sont désormais comptabilisées dans le résultat courant, alors qu'elles étaient antérieurement présentées en résultat exceptionnel.

- Le montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice 2025 pour un montant de 47 738,96 € est comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025 (alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement).

- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n° 2022-06.

- Divers produits et charges habituellement inscrits en résultat exceptionnel jusqu'en 2024 figurent désormais en autres produits et autres charges ou dans les comptes de charges et produits en fonction de leurs natures.

- Les comptes de transferts de charges relatifs à l'exercice 2024, figurant sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », concernent des refacturations diverses incluant des refacturations de frais des élus au SPF National pour un montant total de 36 666 €.

À compter de l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés dans les comptes « Produits des activités annexe » et présentés sur la ligne « autres produits », les frais des élus pris en charge par le SPF National ne transitent plus par des comptes de charges et produits.

- **Valorisation des contributions volontaires en nature**

Au regard de la décentralisation et de la particularité du Secours populaire français qui est avant tout une association de bénévoles avec des fonctions très diverses et notamment d'encadrement, le taux horaire a été revalorisé sur la base du SMIC horaire majoré de 50 % - taux de charges sociales de 50 %. Cette nouvelle règle de gestion a été entérinée par le Conseil d'Administration du 12/11/2025. Auparavant, les heures de bénévolat étaient valorisées au SMIC chargé.

Valorisation du bénévolat selon l'ancienne méthode (A)	Valorisation du bénévolat à compter de l'exercice 2025 (B)	Ecart en euros (B)-(A)
2 056 514,94€	2 780 508,06€	723 993,12€



DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières obtenues à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais d'acquisition d'une immobilisation (droits de mutation et d'enregistrement, honoraires et frais d'acte) sont :

- Portés à l'actif du bilan en majoration du coût d'acquisition de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Les immobilisations obtenues à titre gracieux sont enregistrées selon la valeur vénale du bien correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans des conditions normales de marché.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.



Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

METHODES D'ÉVALUATION ET DE DÉPRÉCIATION DES STOCKS ET DES CRÉANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.



LES STOCKS LIES A L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES FINANCE PAR DES DOTATIONS FINANCIERES

Le Conseil d'Administration du 17 février 2024 a adopté une décision de gestion pour l'ensemble des structures du Secours populaire français concernant la méthode de comptabilisation de ces stocks non distribués à la clôture de l'exercice :

- Ne pas constater les écritures de variation de stocks,
- Ne constater des fonds dédiés que dans le cas où la dotation versée par l'Association Nationale n'est pas entièrement consommée à la clôture de l'exercice,
- De procéder à un recensement des produits non distribués à la clôture de l'exercice et d'indiquer dans l'annexe des comptes la valorisation du stock non distribué au 31/12/2025 dans la rubrique engagements hors bilan.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits d'exploitation au titre de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi est notifiée à l'entité. Les subventions pluriannuelles d'exploitation reçues ou attribuées, sont rattachées aux comptes de l'exercice selon la méthode du prorata temporis.

Lorsque ces subventions concernent des exercices ultérieurs, la part non rattachable à l'exercice est comptabilisée en produits constatés d'avance.

S'agissant des subventions d'exploitation dédiées, la fraction non consommée à la clôture de l'exercice des subventions reçues ou attribuées est enregistrée en fonds dédiés.

En conséquence, le résultat de l'exercice ne prend en compte que la quote-part des subventions d'exploitation effectivement consommée au cours de l'exercice.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Quelle que soit la nature du bien financé par des subventions d'investissements, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment)

Les règles de gestion applicables concernant les amortissements sont les suivantes :

- ✓ Si la ou les subventions d'investissement représentent plus de 50% du bien financé, application de l'amortissement par la méthode des composants
- ✓ Si la ou les subventions sont comprises entre 10% et 50% du montant de l'investissement, amortissement sur 25 ans
- ✓ Si la ou les subventions représentent moins de 10% de l'investissement, amortissement sur 10 ans.

Les règles ci-dessus s'appliquent également au mécénat et contributions financières pour investissement.

FONDS REPORTEES SUR LES LEGS ET DONATIONS

La gestion des legs est dévolue à l'Association Nationale par la charte de gestion. De ce fait, les seuls produits issus des libéralités sont reversés aux structures décentralisées sur présentation et validation d'un projet d'utilisation (Conseil d'Administration du 19/12/2020).

La fédération n'est donc pas concernée par cette rubrique.



FONDS DEDIES - OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « report en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « utilisation des fonds dédiés ».

La réforme comptable a reprecisé la nature des financeurs dont les produits réceptionnés par le Secours populaire Français pouvaient faire l'objet de report en fonds dédiés dont la liste est la suivante :

- ✓ Les autorités administratives ou établissements public dont les fonds perçus sont enregistrés en « subventions »
- ✓ Les dons des particuliers
- ✓ Les dons des entreprises ou « mécénat »
- ✓ Les dons reçus des autres organismes de droit privé (fondations et associations) ou « contributions financières des fondations et associations »

Les fonds pouvant être reportés ne doivent pas se confondre avec l'objet social de l'association. Ainsi, les fonds collectés lors des campagnes « Pauvreté Précarité » et « Pères Noël verts » ne font plus l'objet de fonds dédiés étant donné que ces appels aux dons se confondent avec l'objet social de l'association.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels. Il est établi conformément au Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Le taux maximal de prélèvement sur les ressources pour financer l'organisation est de 8%.

Le taux appliqué pour notre structure est de 8%.

Pour 2025, conformément à la décision des instances départementales, les taux de prélèvement reposent sur les postes suivants :

- Dons de particuliers
- Mécénat
- Legs, donations et assurances-vie
- Subventions
- Contributions financières des fondations et associations
- Autres ressources



EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.



IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € en 2025, le Secrétaire général et le Trésorier départemental.

Le montant cumulé des rémunérations perçues en 2025 par les élus au comité départemental disposant par ailleurs d'un contrat de travail et salariés à ce titre s'élève à 232 107 €.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes	
Honoraires afférents à la certification des comptes	10 298,00 €

ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.3.1 Engagement pris en matière de retraite

Méthode retenue

- Indemnité prévue par le code du travail
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3,96%
- Taux d'évolution des salaires : 1 %
- Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 13 085,16 €.

4.3.2 Credit-bail

	Redevances payées		Redevances restantes à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Catégorie immobilisation 1	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Catégorie immobilisation 2	49 682,28 €	11 7822,29 €	42 874,14 €	39 287,01 €	0.00 €	1 506,97 €
Total	49 682,28 €	11 7822,29 €	42 874,14 €	39 287,01 €	0.00 €	1 506,97 €



4.3.3 Legs, donations et assurances-vie

La fédération est bénéficiaire du legs, donation ou assurance-vie en attente de clôture au 31/12/2025 du testateur BURKLE pour un montant de 228 500 € € (net des 8% de frais de gestion prélevés par l'Association Nationale) et du testateur HUBERT pour un montant de 43 966 47 € (net des 8% de frais de gestion prélevés par l'Association Nationale).

4.3.4 Stocks de produits achetés avec une dotation et non distribués à la clôture

Dans le cadre de la dotation nationale Mieux Manger Pour Tous Lots (MMPT), les produits achetés en 2025 et non distribués aux personnes accueillies à la clôture de l'exercice représentent 145 879,06€ €

4.3.5 Engagements donnés

La Banque bénéficie d'une garantie Privilège du prêteur de denier pour 113 705,14€ dans le cadre de l'emprunt pour les locaux de TENDÉ.

La Banque bénéficie d'une hypothèque légale spéciale prêteur de denier pour un montant de 217 469,22€ dans le cadre de l'emprunt pour les locaux d'Antibes.

**V. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN****ACTIF**

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Les mouvements des immobilisations et des amortissements,
- ✓ L'état des créances au 31/12/2025,
- ✓ Les produits à recevoir,
- ✓ Le détail des charges constatées d'avance,
- ✓ L'état des stocks au 31/12/2025,
- ✓ L'état des variations des dépréciations,
- ✓ Les mouvements de trésorerie,

Les mouvements des immobilisations :

En Euros	Valeur brute au 01/01/2025	Acquisitions et créations en 2025	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2025	Valeur brute au 31/12/2025
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles				
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	711	0	0	711
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.en cours	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles (I)	711	0	0	711
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	28 000	0	0	28 000
Agencements et aménagements de terrain	0	0	0	0
Constructions	547 192	10 515	0	557 707
Installations techniques, matériel et outillage industriel	268 619	3 058	22 701	248 975
Autres immobilisations corporelles:	1 198 197	45 378	128 210	1 115 365
Installations générales, agencements divers	652 156	31 169	57 643	625 682
Matériel de transport	495 993	12 848	70 567	438 274
Matériel de bureau et informatique	31 548	1 361	0	32 908
Mobiliier	18 500	0	0	18 500
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	1 766	3 820	1 766	3 820
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations corporelles (II)	2 043 774	62 771	152 677	1 953 868
Immobilisations financières (III)				
Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	30 106	46	14 000	16 152
Prêts	0	0	0	0
Autres	80 421	11 473	3 289	88 605
Immobilisations financières (III)	110 527	11 519	17 289	104 757
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	2 155 012	74 290	169 966	2 059 336



Les mouvements des amortissements :

En Euros	Durée d'utilisation	Mode d'amt.	Montant en début d'exercice 2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant en fin d'exercice 2025
Frais d'établissement	5 ans	linéaire	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	5 ans	linéaire	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	5 ans	linéaire	711	0	0	711
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	0	0	711	0	0	711
Agencements et aménagements de terrain	10 à 20 ans	linéaire	0	0	0	0
Constructions			66 288	15 896	0	82 184
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 10 ans	linéaire	209 480	24 868	22 209	212 139
Autres immobilisations corporelles:		linéaire	739 898	101 300	70 094	771 104
<i>Installations générales, agencements divers</i>	<i>5 à 10 ans</i>	<i>linéaire</i>	<i>375 886</i>	<i>45 690</i>	<i>23 169</i>	<i>398 407</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>4 à 5 ans</i>	<i>linéaire</i>	<i>332 433</i>	<i>48 301</i>	<i>46 926</i>	<i>333 809</i>
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	<i>3 ans</i>	<i>linéaire</i>	<i>21 991</i>	<i>4 667</i>	<i>0</i>	<i>26 658</i>
<i>Mobilier</i>	<i>5 à 10 ans</i>	<i>linéaire</i>	<i>9 588</i>	<i>2 643</i>	<i>0</i>	<i>12 231</i>
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	0	0	1 015 666	142 064	92 303	1 065 427
TOTAL GENERAL (I+II+III)	0	0	1 016 377	142 064	92 303	1 066 138

L'état des stocks au 31/12/2025 :

En Euros	Stocks au 01/01/2025	Reprise de stocks au 31/12/2025	Nouveaux stocks au 31/12/2025	Stocks au 31/12/2025
Stocks des autres approvisionnements	40 836	40 836	0	0
Stocks des marchandises	0	0	0	0
TOTAL	40 836	40 836	0	0



Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

En Euros	Année 2025
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	3 820
Participations	0
Autres titres immobilisés	104 757
Prêts	0
ACTIF CIRCULANT	
Avances et acomptes versés sur commandes	0
Créances clients et comptes rattachés	118 059
Autres créances:	217 763
<i>Personnel</i>	1 048
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	48
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	154 780
<i>Autres</i>	61 023
Créances reçues par legs ou donations	0
Charges constatées d'avance	8 425
TOTAL	451 960

Etat des variations des dépréciations :

En Euros	Montant en début d'exercice au 01/01/2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Dépréciations des immobilisations corporelles	0	0	0	0
Dépréciations des immobilisations financières	0	0	0	0
Dépréciations des stocks	0	0	0	0
Dépréciations des comptes clients	17 059	0	0	17 059
TOTAL	17 059	0	0	17 059

Les produits à recevoir :

En Euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Avances et acomptes versés sur commande	0
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	0
Autres créances:	153 305
<i>Personnel</i>	0
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	- 695
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	154 000
<i>Autres</i>	0
Produits à recevoir	0
TOTAL	153 305

Les mouvements de trésorerie :

En Euros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	126 000	63 613
<i>Placements divers</i>	102 341	3 580
<i>OPCVM</i>	0	0
<i>Fonds National de Solidarité</i>	23 659	60 033
Comptes courants	330 843	152 497
Caisses	8 019	13 270
TOTAL	464 862	229 379

Le détail des charges constatées d'avance :

En Euros	Année 2025
Exploitation courante	8 425
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	8 425

5.1.1 Immobilisations inaliénables

Une immobilisation inaliénable est un actif possédé par le SPF qui ne peut faire l'objet d'un transfert (ni cession, ni vente), autrement dit que le SPF est obligé de conserver (un contrat ou convention écrite doit être formalisé).

Néant.

5.1.2 Donations temporaires d'usufruit

Néant.

**PASSIF**

Se reporter aux tableaux en pages suivantes concernant :

- ✓ Le tableau de variation des fonds propres (cf **5.2.1**)
- ✓ La variations des provisions,
- ✓ L'état des emprunts et des dettes financières,
- ✓ L'état des dettes à la clôture,
- ✓ Le détail des charges à payer
- ✓ Le détail des produits constatés d'avance.

La variation des provisions :

En Euros	Montant en début d'exercice au 01/01/2025	Augmentations: dotations de l'exercice 2025	Diminutions: reprises de l'exercice 2025	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

En Euros	Montants au 31/12/2025
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	342 232
<i>Emprunts</i>	331 174
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	0
<i>Dettes financières</i>	11 058
Emprunts auprès des structures SPF	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	675 987
Dettes fiscales et sociales:	125 937
<i>Personnel</i>	78 943
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	45 840
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	1 154
Dettes sur immobilisations	20 288
Autres dettes	51 627
Produits constatés d'avance	80 000
TOTAL	1 296 072

Le détail des charges à payer :

En Euros	Montants au 31/12/2025
Intérêts courus sur emprunts	0
Avances et acomptes reçus sur commande	0
Fournisseurs - Factures non parvenues	0
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	82 944
<i>Personnel</i>	67 083
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	15 861
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	0
Charges à payer	12 592
Créditeurs divers	0
TOTAL	95 537

Le détail des produits constatés d'avance :

En Euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025
Exploitation courante	80 000
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	80 000



5.2.1 Variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres								
En Euros	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	3 971	0	0	0	0	-3 971	0	0
Fonds propres avec droit de reprise	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0			0	0	0	0	0
Réserves	10 002	0	0	0	0	-10 002	0	0
Report à nouveau	584 096	-156 382	0	13 973	0	0	0	441 687
Excédent ou déficit de l'exercice	-156 382	156 382	0	0	0	-371 987	0	-371 987
Situation nette	441 687	0	0	13 973	0	-385 960	0	69 700
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	148 491			0		-50 459		98 032
Provisions réglementées								
TOTAL	590 177	0	0	13 973	0	-436 419	0	167 731

5.2.2 Fonds dédiés et reportés

En Euros	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	A la clôture de l'exercice
Variations des fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0	0	0
Variations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	10 374	11 700	3 379	18 695
Variations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	164 561	27 600	161 801	30 360
Variations des fonds dédiés sur ressources liées à la GP	80 054	6 140	49 287	36 906
TOTAL	254 989	45 440	214 468	85 961

**VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**

VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante concernant :

- ✓ L'évolution des produits d'activités,
- ✓ Le détail de la rubrique "legs, donations et assurances-vie",
- ✓ Le détail des rubriques "subventions d'investissement" et "subventions d'exploitation".

L'évolution des produits d'activités :

En Euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Vente de biens et services	138 904	84 958
Concours publics et subventions d'exploitations	1 341 658	1 260 608
Dons manuels	333 057	368 215
Mécénats	11 934	26 993
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Autres produits liés à la GP	0	0
Contributions financières	741 274	906 473
Produits de cession d'immobilisations	50 000	0
Reprises sur provision et transferts de charges	0	36 666
Utilisations des fonds dédiés	214 468	982 229
Participations des destinataires de la solidarité	100 011	145 725
Produits d'initiatives	729 259	667 954
Autres produits	1 688	121
TOTAL	3 662 251	4 479 942



Le détail des rubriques « subventions d'investissement » et « subventions d'exploitation » :

En Euros	Montant
Subventions d'investissements nouvelles au bilan	0
Quote part subvention d'invest	47 739
Subventions internationales	0
Subventions de l'Etat (Sub.ministérielle uniquement)	0
Subventions régionales	142 329
Subventions départementales	961 286
Subventions communales	116 100
Subventions des autres états, publics et adm. sécurité sociale (dont CAF-ANCV)	49 000
Subventions Publiques Diverses	0
Subventions emplois aidés	25 205
Subventions perçues auprès d'une autre structure SPF	0
TOTAL	1 341 658



ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025

(VERSION SYNTHETIQUE [1])

Le règlement ANC n°2022-04 du 30 juin 2022 (modifiant le règlement ANC n°2018-06) issu de la transposition des nouvelles obligations comptables de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant :

- d'un Etat Etranger
- d'une personne morale étrangère
- d'un dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou
- d'une personne physique non-résidente en France

L'état présenté ci-après correspond aux dons financiers ou matériels 2025 dont le donateur (personne physique ou morale) a une adresse postale à l'étranger référencée dans notre outil CRM.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Autriche	20,00€
Monaco	18 434,00€

[1] La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à disposition du public au siège de la Fédération Départementale.

EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2025 est de 24.

Répartition des effectifs par catégorie :**Effectif moyen employé pendant
l'exercice****Ouvriers**

Employés, techniciens, agents de maîtrise	27,08
Cadres et ingénieurs	3,00
Total	30,08

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2025 est inhérent à un (des) événement(s) majeur(s) et inhabituel(s).
Néant

Conformément au règlement ANC 2022-06, le résultat exceptionnel regroupe les produits et charges dont la nature ou la survenance ne relève pas de l'activité courante de l'entité.

Il est précisé que les produits et charges comptabilisés en résultat exceptionnel au cours de l'exercice se répartissent notamment entre les catégories suivantes :

- les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables ;
- les changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;
- les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres



VII. AUTRES INFORMATIONS

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.
- Les dons en nature :
Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.
Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :
*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.
*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés

Dons et nature d'occasion	Pièces	Kg
Habillement d'occasion	0	0
Couchages d'occasion	0	0
Electroménagers d'occasion-Meubles d'occasions	0	0
Vaisselle d'occasion	0	0
Education	0	0
Santé	0	0
Jouets d'occasion	0	0
Loisirs	0	0

Heures d'instances 362 Heures



Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 26,73 € pour 2025.

Concernant les familles de vacances, à compter de l'exercice 2024, sur proposition de la Commission Financière Nationale, le Secrétariat National du 12 novembre 2024 a entériné la décision qu'une journée en familles de vacances sera valorisée au SMIC chargé x 8 heures. Auparavant, les familles de vacances étaient valorisées au taux horaire d'une assistante maternelle.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2025, le volume horaire a été évalué à 362 heures.



VIII. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)

Se reporter aux tableaux en pages précédentes.

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son Compte d'Emplois de Ressources (CER) pour l'exercice 2015 conformément à la publication du Règlement de l'ANC n°2018-06 homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le CROD présente le compte de résultat en liste avec un comparatif N / N-1. Cet état fait également apparaître les produits liés à la générosité du public et leurs emplois en fonction de la destination des dépenses.

8.1.1 Les produits par origine

8.1.1.1 Affectation des ressources au financement des emplois

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée de la manière suivante pour les ressources affectées :

- Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées,
- Les ressources issues de la générosité publique affectées par le donateur (particulier, testateur, mécène) sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci,
- Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Ainsi, les fonds collectés auprès du public et non affectés financent en priorité :

- Les missions sociales,
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Ci-dessous, quelques précisions sur la composition des produits inscrits dans le CROD du SPF :



8.1.1.2 Les produits liés à la générosité du public

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique : « *Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :*

- ♦ *Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),*
- ♦ *Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,*
- ♦ *Des dons financiers des entreprises (mécénat) qu'il soit affecté ou non affecté,*
- ♦ *Des produits financiers issus des placements de ces ressources. »*

De plus, le règlement prévoit que la rubrique « autres produits liés à la générosité du public » comprend les quotes-parts de générosité du public reçues, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public.

8.1.1.3 Les produits non liés à la générosité du public se composent principalement à ce jour des contributions financières comprenant les dons financiers des fondations et associations, de la cotisation statutaire versée par chaque département à l'Association Nationale conformément aux statuts ou aux versements intra-structures SPF, des ventes de marchandises et de prestations de services, des produits financiers, des plus ou moins-values de cession d'actifs, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives etc.

8.1.1.4 Les subventions et concours publics comprennent les subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

8.1.1.5 Les reprises sur provisions et dépréciations regroupent toutes les reprises de provisions conformément au compte de résultat.

8.1.1.6 Les utilisations de fonds dédiés antérieurs correspondent aux utilisations des fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit de la reprise des sommes reçues pour les activités de solidarité et non encore dépensées au 31/12/2024. Pour le détail des sommes utilisées en 2025, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

8.1.2. Les charges par destination

8.1.2.1. Les missions sociales au SPF

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.



Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales.

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde ;
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation... »

Définition et répartition des coûts directs et indirects

La définition et répartition des coûts directs et indirects du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021 :

« Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CROD et du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale ;
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait.
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition. »

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

8.1.2.2. Frais de recherche de fonds

Frais d'appel à la générosité du public

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ frais de traitement des dons et des reçus fiscaux,
- ♦ campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises.

Frais de recherche d'autres ressources

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ organisation d'initiatives, braderies,
- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,
- ♦ frais de recherche de fonds auprès de fondations et associations,
- ♦ frais de recherche de subventions publiques.

**8.1.2.3. Frais de fonctionnement**

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ Locaux,
- ♦ administration générale,
- ♦ communication.

8.1.2.4. Les dotations aux provisions et dépréciations regroupent toutes les dotations aux provisions et dépréciations conformément au compte de résultat.

8.1.2.5. Les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent aux reports en fonds dédiés du compte de résultat. Il s'agit du report des fonds dédiés par des tiers financeurs collectés sur 2025 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2025 et non encore dépensées au 31/12/2025, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER) présente uniquement les ressources collectées auprès du public ainsi que leurs emplois avec un comparatif N / N-1.

Ces données proviennent directement du CROD, ce sont les colonnes « dont générosité du public » du CROD.

Le CER affiche un déficit de 0 € sur 2025 pour les seuls fonds liés à la générosité du public.

Au pied du CER il est indiqué un solde de fonds liés à la générosité du public non utilisé de l'année précédente (« report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées (hors fonds dédiés) en début d'exercice »). Celui-ci s'élève pour la fédération à 0 €.

Ce montant est utilisé pour calculer un nouveau solde en fin d'exercice en y ajoutant le déficit de l'année et la variation d'investissements et désinvestissement de l'année (0 € pour la fédération).

Le solde de ressources liées à la générosité du public au 31/12/2025 de la fédération s'élève ainsi à 0 €, il viendra concourir à la poursuite des actions de solidarité sur les années futures.

FED FK 006 0 00000 000029	Fédération des ALPES MARITIMES		2025	16/04/2026 16:57:38
CROD				
A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	333 057	333 057	368 215	368 215
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0
- Mécénat	11 934	11 934	26 993	26 993
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	216 892	216 892	268 990	268 990
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations statutaires	3 570		2 926	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	520 813		634 557	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 021 855		958 873	
3-SUBVENTIONS	1 341 658		1 294 429	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	214 468	49 287	982 229	139 492
TOTAL	3 664 246	611 169	4 537 212	803 690
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	3 363 909	579 922	3 649 593	738 434
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	96 373	9 830	44 190	5 856
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	65 959	10 979	488 831	34 244
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	25 830	4 299	75 321	5 276
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	43 524	0	46 867	0
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	3 768	0	26 599	0
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	391 430	0	179 845	0
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5-IMPOT SUR LES BENEFICES				
6-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	45 440	6 140	182 347	19 879
TOTAL	4 036 233	611 169	4 693 594	803 690
EXCEDENT OU DEFICIT	-371 987	0	-156 382	0

	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	2 780 508	2 780 508	1 943 174	1 943 174
- Prestations en nature	168 829	168 829	37 312	37 312
- Dons en nature	2 418 112	2 418 112	2 093 953	2 093 953
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		985	
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature	81 088		237 806	
- Dons en nature	394 681		353 866	
TOTAL	5 843 218	5 367 449	4 667 096	4 074 439
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	5 387 906	4 975 382	4 200 828	3 715 564
- Réalisées à l'étranger	78 778	67 835	321 784	247 669
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	40 589	34 951	41 904	32 252
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	335 946	289 281	102 581	78 954
TOTAL	5 843 218	5 367 449	4 667 096	4 074 439

CER					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	579 922	738 434	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à	9 830	5 856	- Dons manuels	333 057	368 215
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	10 979	34 244	- Mécénat	11 934	26 993
- Versements à un organisme central ou à	4 299	5 276	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	216 892	268 990
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la qénérosité du public	0	0			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL DES EMPLOIS	605 030	783 811	TOTAL DES RESSOURCES	561 882	664 198
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5-REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	6 140	19 879	3-UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	49 287	139 492
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	0 DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	611 169	803 690	TOTAL	611 169	803 690
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	-

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
- Réalisées en France	4 975 382	3 715 564	- Bénévolat	2 780 508	1 943 174
- Réalisées à l'étranger	67 835	247 669	- Prestations en nature	168 829	37 312
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA	34 951	32 252	- Dons en nature	2 418 112	2 093 953
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU	289 281	78 954			
TOTAL	5 367 449	4 074 439	TOTAL	5 367 449	4 074 439

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	80 054	199 667
(-) Utilisation	49 287	139 492
(+) Report	6 140	19 879
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	36 906	80 054